



## **Déclaration préalable du SNEP-FSU 91 au CDUNSS du 23 mars 2021**

Dans un contexte sanitaire et sécuritaire sous tension, le SNEP-FSU 91 souhaite tout d'abord souligner la forte adaptation des cadres de l'UNSS ainsi que des animateurs d'AS, qui ont sans cesse modifié leur activité pour répondre aux protocoles mouvants et proposer des pratiques attrayantes à nos jeunes essonniens et essonniennes.

Le SNEP-FSU 91 se réjouit par ailleurs de voir enfin pourvu le poste de directeur académique UNSS adjoint et souhaite à Christophe Pouzet, nouvellement nommé, la bienvenue.

Nous nous réjouissons également de la réouverture de la majeure partie des installations sportives couvertes, et espérons que d'ici peu l'ensemble des infrastructures essonniennes pourra accueillir à nouveau les associations sportives scolaires. De nombreuses études, soulignées à l'occasion de la semaine de l'EPS organisée en décembre 2020 par le SNEP-FSU, mettent en évidence un constat très alarmant concernant les disparités d'accès à la pratique et la sédentarité des jeunes. En favorisant l'accès à des pratiques variées et régulières dans le cadre de l'EPS et des AS, nous espérons une amélioration de la santé physique et psychique de nos élèves, en particulier dans le contexte sanitaire actuel. Nous regrettons cependant l'absence d'un protocole émanant de la direction nationale UNSS et permettant une pratique la plus riche possible tout en protégeant les élèves et animateurs d'AS.

C'est également dans l'objectif d'un accès du plus grand nombre à la pratique physique que nous réitérons notre demande de rappeler aux CE, notamment dans les lycées, par une note de service, la libération des mercredi après-midi. Ces créneaux doivent être dédiés à la pratique du sport scolaire et aux rencontres afin que toutes et tous puissent pratiquer à moindre coût une activité encadrée.

Un autre point nous préoccupe : la forte diminution du nombre de licenciés cette année (-35,4% en Essonne, plus en détail -30,5% dans les collèges et -49,7% dans les lycées), met de nombreuses AS en difficulté financière face au coût du contrat UNSS. Le SNEP-FSU rappelle ses demandes de longue date : le choix chaque année pour les AS entre le contrat classique et le contrat accompagné (équivalent aux licences individuelles), et l'abaissement du coût contrat pour les établissements REP et les lycées. Quelles propositions sont portées par l'UNSS 91 pour aider durablement les AS en difficulté financière, et regagner la confiance des familles qui ne souhaitent pas payer une cotisation pour les 3 mois de pratique restants ?

À ce sujet, le SNEP-FSU était invité récemment par le service régional UNSS à une réunion de réflexion sur le contrat licences. Lors de cette visioconférence, plusieurs intervenants ont mis en évidence l'importance du nombre d'APSA proposées pour une bonne santé financière des AS. Aussi

nous ne comprenons pas la perte à la rentrée prochaine de 3 postes d'enseignants d'EPS en Essonne et donc de 3 forfaits AS qui auraient pu diversifier l'offre des associations sportives. Ces choix sont incompréhensibles au regard de l'augmentation démographique constante dans le département et annoncée à +2566 élèves encore pour la rentrée de septembre.

Nous pensons notamment à l'AS du collège Louise Weiss à Nozay, qui devrait perdre un poste d'EPS et donc un forfait AS pérenne, malgré un engagement fort dans les projets de l'UNSS 91 comme on peut le constater dans les documents préparatoires à ce CDUNSS.

Dans un contexte qui met en lumière le caractère essentiel de la pratique physique pour le plus grand nombre, le SNEP-FSU reste donc plus que jamais attentif aux mesures qui sont et seront prises en faveur du développement du sport scolaire.

Merci de votre attention.

*Marjorie Bounhol et Axel Bony  
Représentants du SNEP-FSU 91*